

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le XX juin 2022  
Date d'affichage : le XX juin 2022  
Nombre de conseillers : en exercice : 15  
Présents :  
Votants :  
Dont pouvoir (s) :

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX LE XX JUIN A XX HEURES XX, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, en séance publique sous la présidence de Madame Laetitia SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs XX

Absent(s) excusé(s): XX  
Pouvoirs de : XX  
Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : XX

TARIFS SERVICE PERISCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Madame la Maire propose la grille tarifaire ci-dessous pour l'année scolaire 2022-2023.

(lundi, mardi, jeudi & vendredi)	St Pierre du Vauvray	Hors St Pierre du Vauvray
Garderie – étude : matin <u>ou</u> soir...	2,84 €/j	3,41 €/j
Garderie – étude : matin <u>et</u> soir....	3,72 €/j	4,35 €/j
Cantine.....		3,64 €/j
Cantine adultes.....		5,78 €/j

Avec la modification de la tarification sociale suivante :

Quotient familial CAF	Tarif facturé par repas aux parents	Subvention dispositif	Recette mairie
0 – 1099 €	1,00 €	3,00 €	4,00 €
1100 – 1399 €	3,00 €	0,00 €	3,1 €
1400 € et +	3,50 €	0,00 €	3,64 €

Après en avoir délibéré avec XX voix POUR, XX voix CONTRE et XX ABSTENTION(S) le conseil municipal :

ACCEPTE la grille tarifaire pour l'année scolaire 2022/2023.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Laëtitia SANCHEZ,

Maire de Saint Pierre du Vauvray

La Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmis en préfecture le :

PROJET